

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 87 (1960)
Heft: 8

Artikel: Si vous allez...
Autor: Decollogny, Ad.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-231898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Un oubli, un oubli ! On verra bien
Puisque le garde champêtre est plus
souvent à la pinte qu'à son poste, je
vais tout droit chez le syndic.

— Il n'est pas chez lui aujourd'hui !

— Eh bien ! ça sera pour demain.

— Ecoutez, Mme Louise, je vais
vous raconter une petite histoire, en-
trevue dans un journal français, il y
a bien des années. Il s'agissait de l'aca-
démicien Maurice Donnay, auteur dra-
matique connu, qui possédait une de-
meure d'été avec de belles pelouses
que dévastaient les poules du voisinage.
Le jardinier suggéra de chasser la vo-
laille à l'aide d'un fusil, mais le subtil
académicien refusa ce procédé extrê-
me. Il en trouva un autre, plus efficace.
Sur ses pelouses, bien en vue, il ins-
talla quelques beaux œufs. En les aper-
cevant, les voisins s'imaginèrent que
les poules, non seulement retournaient
les pelouses, mais abandonnaient leur
ponte. Dès lors, ils fermèrent leurs
poulaillers.

— Si vous croyez, me répondit la
Louise du Pontet que j'ai le moyen de
semer, comme ça, des œufs dans mon
jardin. C'est bon pour votre académi-
cien. A partir de demain, il ne faut
pas qu'une seule poule passe ma bar-
rière. J'ai du beau rampon, des salades
et des laitues hivernées qui ne deman-
dent qu'à pousser.

Discrètement averti, le régent prit
ses précautions. Cependant, le lende-
main matin, on vit cette poison de coq
— par où avait-il bien pu passer ? — se
percher sur la barrière, battre des ailes
et faire un ramage de tous les diables
en poussant un de ces « kikerikis » à
réveiller tout le village.

Alors la Louise du Pontet n'y tint
plus. Elle bondit dans son jardin et,
s'emparant d'un caillou aussi gros que
sa main, elle te le lui lança avec l'éner-
gie du désespoir.

Le coup porta. En poussant un cri, le
coq tomba de la barrière et s'en alla,
clopin-clopat, regagner son poulailler.

— Cette fois, il a eu, me cria-t-elle,
en fermant sa porte à double tour !

SI VOUS ALLEZ...

*... à Noville — de Neuveville qu'il ne faut pas confondre avec
Villeneuve, la ville voisine — ne manquez pas d'aller voir les charmantes
peintures représentant les symboles des évangélistes, dans la jolie église
que « l'Etat a fait rejointoyer à nos frais, non à notre guise » disait l'un
des orateurs locaux à l'occasion des fêtes du centenaire de 1898. L'église
elle-même mérite cette visite. On vous contera probablement au village
l'histoire de la « fenète ». On donnait ce nom à des petites femmes, fées
ou nymphes, cachées dans les îles et les marais du Rhône. Un fiancé
de Noville était allé un dimanche cueillir des nénuphars dans les îles,
pour les offrir à sa belle. Il entendit soudain un grand cri d'une
« fenète ». Il résista à la tentation et revint chez sa fiancée. En franchis-
sant le seuil de la porte, il tomba inanimé. Il était mort. La bien-aimée
ne put résister à cette émotion et perdit quelque peu la raison. On la
voyait encore, au siècle passé, errer dans le village.*

Ad. Decollogny.